

Dépistage visuel

Maisons Solidarité Départementales

Consultation sur rendez-vous **05.55.93.73.53**



MSD ARGENTAT

7 bis, avenue du 11 Novembre
19400 ARGENTAT

→ Consultation **le jeudi**



MSD BRIVE

Place Jacques Cartier
19100 BRIVE

→ Consultation **le lundi
et mercredi**



MSD EGLETONS

Rue Bernart-de-Ventadour
19300 EGLETONS

→ Consultation **le lundi**



MSD TULLE

36 rue Anne Vialle
19000 TULLE

→ Consultation **le mardi**



MSD UZERCHE

Avenue de la Borie Blanche
19140 UZERCHE

→ Consultation **le jeudi**



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

9, rue René et Émile Fage
BP 199 - 19005 Tulle Cedex

Conception : Direction de la Communication - CD19

Protection Maternelle et Infantile

Dépistage visuel

Vérifier **la vue de votre enfant** de moins de 6 ans,
c'est important, simple et gratuit.



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Des femmes, des hommes, un projet en commun

Peut-être vous êtes vous déjà posé des questions concernant la vision de votre enfant :

- A t'il /elle une bonne vue ?
- Présente t'il/elle un strabisme (mauvais alignement des yeux) ?
- A t'il/elle une bonne vision du relief, des couleurs, ... ?

Certains signes vous ont peut-être interpellé :

Il/elle se cogne souvent, cligne ou plisse des yeux, regarde de très près, ...

Votre enfant est né prématurément ;

Vous même portez des lunettes (myopie, astigmatisme, hypermétropie), antécédents familiaux, ...

Dans de nombreux cas, une mauvaise vision d'un œil, un strabisme peuvent passer inaperçus.



Une bonne vision est nécessaire pour la suite des apprentissages.

Un déficit visuel, un strabisme, peuvent être minimes et passer inaperçus. Il peut arriver que l'enfant ne voit bien qu'avec un seul œil sans manifester de gêne, d'où la difficulté de détection.

Avant 6 ans, la maturité visuelle n'est pas achevée et les chances de récupération sont ainsi plus importantes.

Ce bilan est un examen de dépistage. Il ne remplace pas le suivi régulier de votre enfant mais permet une orientation rapide vers un médecin ophtalmologiste qui est seul compétent pour réaliser un examen objectif de la réfraction.

La vue de l'enfant change au cours des années et doit être vérifiée régulièrement.

→ Ce bilan est gratuit et sur rendez-vous.

Il est réalisé par une orthoptiste de PMI et comporte selon l'âge de l'enfant :

- une mesure de l'acuité visuelle (dessins/lettres)
- un bilan de dépistage du strabisme,
- vision du relief, ...
- un dépistage du daltonisme (vision des couleurs).

Suite à ce bilan, l'orthoptiste pourra vous conseiller sur le suivi et si besoin, vous orienter chez un médecin ophtalmologiste.

